

PV du Conseil municipal du 30 Janvier 2024

Commune du Vernet d'Ariège (09)



Ouverture de la séance à 20h32

Présents : Jean-Pierre MOURIES, Esméralda DELPECH, Daniel SICRE, Fabien THOB, Denis LAFON, Carole JUSTROBE, Elisabeth ARBEFEUILLE, Marie-Françoise DELRIEU, Marie-Dominique DALOU et Dominique MELET.

Absents : Guillaume BERDEIL (procuration à Elisabeth ARBEFEUILLE), Toufik ZOUAOUI (procuration à Jean-Pierre MOURIES) Nadine MOREL (procuration à Carole JUSTROBE) et André ROUJA, Yoan MAZIERES

Président de séance : Mr Denis LAFON

Secrétaire de séance : Mr Fabien THOB

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2023

<i>Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal</i>			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
13	0	0	Oui

2/ Délégations du maire :

- Travaux remplacement porte multiservice terminés.
- Mise en place d'un répondeur au standard de la mairie pour indiquer les horaires d'ouverture au public.

3/ Délibération de modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la basse vallée de l'Ariège (SIAHBVA)

Le syndicat SIAHBVA a transmis une correspondance à la mairie. Le Vernet n'est pas dans leurs statuts. Ils doivent modifier leurs statuts pour mise en conformité et ainsi réintégrer la commune du Vernet d'Ariège. Le conseil municipal doit délibérer pour accepter cette modification.

Délibération de modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la basse vallée de l'Ariège (SIAHBVA)			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
13	0	0	Oui

4/ Délibération pour adoption du principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Un accord de principe a déjà été pris antérieurement.

Le conseil doit s'accorder sur les horaires d'extinction, pour les communiquer au SDE09.

Il existe une possibilité de périodicité entre hiver et été .

Un devis, pour la mise en place des cellules astronomiques couplées au compteur Linky, est proposé à 3520€ dont 1408€ de reste à charge de la commune. Ces cellules astronomiques permettent de moduler les horaires de l'éclairage, pour des événements particuliers, fêtes de village...etc.

Discussion sur la facturation EDF: Le prix de la facture de consommation totale de l'électricité sur la période de novembre et décembre 2022 s'élève à 4200€ de frais éclairage public. Sur cette même période, en 2023, la facture s'élève à 10000€.

Sur une année, l'éclairage public représente 42% des dépenses du budget électricité (hors éclairage stade et boulodrome).

Question sur l'éclairage de la route et de la gare :

L'éclairage de la route départementale n'est pas soumis à cette délibération car il est lié au département. Le parking de la gare du Vernet est soumis à cette décision.

Le conseil municipal a la possibilité de modifier si besoin ces horaires.

Après discussion et échanges entre les membres du conseil, le choix des horaires est le suivant :

- Eté (Du 1^{er} mai au 30 septembre) : coupure de minuit et pas de rallumage le matin.
- Horaire Hiver (Du 1^{er} octobre au 30 avril) : coupure de 23h à 6h.

**Délibération pour adoption du principe de coupure de l'éclairage public
sur le territoire de la commune aux horaires suivant :**

Horaires Eté (Du 1^{er} mai au 30 septembre) : coupure à minuit et pas de rallumage le matin.

Horaires Hiver (Du 1^{er} octobre au 30 avril) : coupure de 23h à 6h

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
12	0	1 Mme Delrieu M.F	Oui

5/ Délibération pour la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables dites « ZAEnR ».

Sur le département, la préfecture cherche des lieux pouvant accueillir des zones d'accélération de la production des d'énergies renouvelables. Toutes les communes sont interrogées, nous devons répondre avant le 31 Janvier, date de fin de délai mis en place par la préfecture.

Cette disposition inclut les terrains de particulier privé.

La procédure prévoit une possibilité de concertation avec les habitants pour la définition de ces zones.

Pour la commune, les bâtiments communaux peuvent être concernés.

Les élus déplorent un manque de clarté sur les éléments communiqués.

Le conseil reporte cette délibération.

Questions diverses :

- **Mise en travaux de conformité du bloc électrique pour l'alimentation des festivités (place de la mairie)**
Le compteur coté mairie est hors normes. Il doit être remplacé par un compteur Linky. Cela permet une mise en sécurité d'une part et d'autre part une consommation en fonction des besoins.
- **Fermeture de l'aire de jeux de Naudounet pour mise en sécurité et préparation à l'abattage des 2 saules suite à une dégradation importante du système racinaire constatée.**
Des touffes de champignons attaquent le système racinaire et feront tomber les arbres à court terme.
Les 2 possibilités sont :
 - Fermer la zone définitivement
 - Couper les arbres et en réimplanter d'autres après le ruisseau en fermant la zone temporairement.

Le sujet est propice au débat entre les membres du conseil.

Un consensus émerge pour mettre en œuvre le plus rapidement possible la solution de coupe des arbres avec fermeture de la zone jusqu'à leur abattage.

- **Travaux du Pont :** Pas d'informations récentes, ni de réunion de chantier récente. Quelques dégradations ont été constatées suite à des passages de camions.
- **Renforcement de la signalisation routière pour la sécurité des usagers.**

Certains endroits potentiellement accidentogènes doivent être identifiés puis délimités par de la signalisation adaptée.

- **Ouverture d'un commerce de vente de véhicule d'occasions.**

Cette activité est déjà exercée sur Villeneuve, ce commerce ne pouvant plus s'étendre, a choisi l'emplacement proche du rond-point. Une vigilance sur le stationnement des véhicules en dehors de son périmètre lui sera demandée en fonction de l'évolution de l'activité.

- **Le Conseil départemental a pour projet le déplacement du musée situé sur la place de la mairie vers les bâtiments de la gare SNCF.**

Un chêne doit être abattu puis remplacé par un autre.

Cet arbre fait l'objet d'un projet de sculpture, des discussions sont en cours pour évaluer la faisabilité de ce projet.

- **Point sur les employés municipaux.**

Situation à ce jour 1 seul employé.

Le conseil s'interroge sur la meilleure solution à prendre sur le nombre d'agents polyvalents sur la commune.

Plusieurs solutions sont possibles entre 1 seul employé, un binôme ou 1 seul employé avec de la sous-traitance.

Discussion par les membres du conseil :

Dans le cas où la solution du binôme est retenue, il nous faut quelqu'un avec de la technicité et polyvalent. Le recrutement d'un profil junior qui peut être formé par des organismes agréés. L'AFPA peut envoyer des étudiants en stage terrain et la commune peut identifier le bon profil par ce biais.

- **Assurance des élus :** Dans le cadre de leur fonction, l'organisme d'assurance couvre les élus pour des travaux mais aussi les habitants participant à des travaux d'intérêt communaux.

- **Réfection des sols aux ateliers**

Travaux en cours.

- **Sanitaire aux ateliers**

Le projet avance avec la production de devis. Pour rappel un montant de 10000€ était prévu sur le budget 2023 .

Dossiers en litige

Dossiers liés à l'urbanisme toujours en cours d'étude.

Questions des habitants :

- Question : Opportunité de mise en place d'un marché sur la commune.
- Réponse : Transmission de la demande à la commission « développement économique » sur cette opportunité.

La commission aura pour objectif : Identifier le besoin (questionnement de la population) les commerçants et leur nombre, le lieu de réception et les jours/horaires.

La commission aura aussi pour mission de consulter les secteurs limitrophes pour savoir si ce type de projet a vu le jour, si des marchés sont en place, et voir les retours d'expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h25.

Le Président de séance

Denis LAFON

Le secrétaire de séance

Fabien THOB